



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/494
12 août 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

406ème séance plénière
PC Journal No 406, point 1 de l'ordre du jour

DECISION No 494
LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MINISTERIEL

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 10 du Conseil ministériel prise à sa neuvième réunion à Bucarest en 2001 et concernant la prochaine réunion du Conseil ministériel,

Rappelant sa Décision No 475 en date du 16 mai 2002 concernant le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel,

Recommande au Conseil ministériel que le lieu de la réunion soit transféré à Porto, les 6 et 7 décembre 2002.